



INSTITUT
INTERNATIONAL
DES MUSIQUES
DU MONDE

LIVRET D'ACCUEIL



2024-2025

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions
suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

EDITO	3
L'INSTITUT INTERNATIONAL DES MUSIQUES DU MONDE	4
Avant-propos	
Objectif	
Enjeux	
Actions	
Public	
L'ÉQUIPE	5
Le conseil d'administration	
L'équipe opérationnelle	
Référent.e.s pédagogiques	
Référent.e.s handicap	
Référente covid	
Comité de réflexion	
FORMATION ANNUELLE	6
Cursus diplômants	
ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES	8
Durée des études	8
Volume horaire	
Diplôme visé	9
Conditions de validation d'un diplôme	
Conditions d'obtention des mentions	
Orientation d'études possibles	
Conditions d'inscription	
Modalités de contrôle des connaissances	10
Parcours au sein de l'IIMM	13
Déroulé et résumé du parcours	
Modalités d'inscription	14
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	15
FORMATION PONCTUELLE	16
Master-classes	
Modalités d'inscription	
Calendrier des formations	
Modalités de règlements et de remboursement	
FORMATION ADDITIONNELLE	17
Formations spécifiques	
INFORMATIONS PRATIQUES	18
Situation géographique	18
Avant votre formation	19
Pendant votre formation	21
Numéros utiles	21

EDITO

Si les musiques du monde sont éternelles, et si actuelles, c'est parce qu'elles sont transmises avec soin depuis des millénaires. Et si les plus grands vous enseignaient ce qu'ils ont appris de leurs maîtres ?

Pratiques, savoirs, expressions vocales et instrumentales, pour vous, pour tous, du débutant au professionnel. Master-classes, cursus généraux, ateliers certifiants, formations continues / spécifiques / de formateurs, académies d'été...

Jamais jusqu'ici on n'avait vu réunies dans un même établissement autant de possibilités de s'initier aux musiques du monde, les approfondir, se perfectionner.

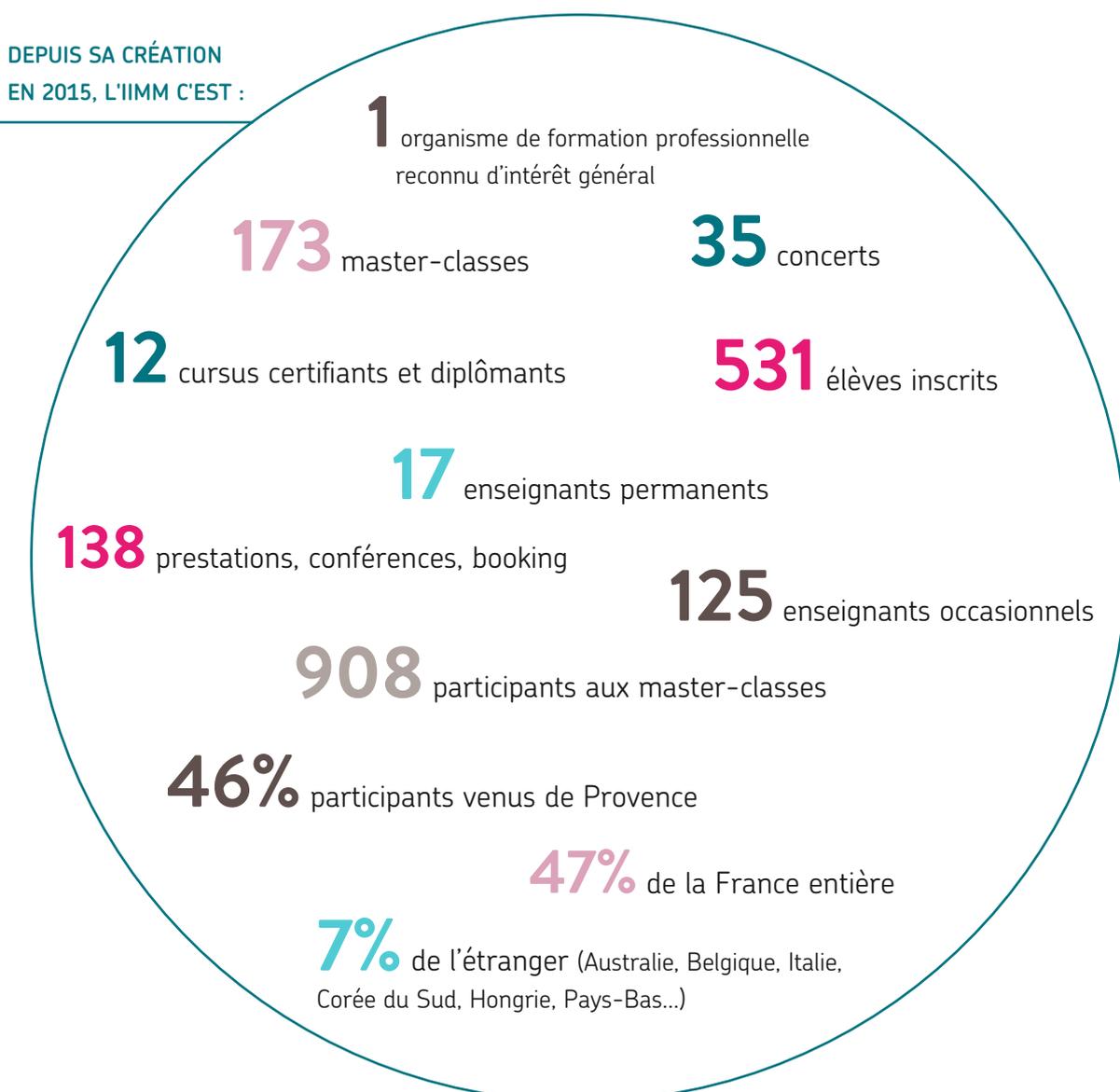
Vous souhaitez aujourd'hui entreprendre une formation au sein de l'IIMM. Ce livret d'accueil vous donne toutes les informations utiles concernant l'établissement et son environnement, les formations proposées, les locaux et matériels mis à disposition tout comme les ressources documentaires.

Intégrez sans plus tarder les formations de l'IIMM !

MARGARET DECHENAU

Fondatrice & Directrice de l'IIMM

DEPUIS SA CRÉATION
EN 2015, L'IIMM C'EST :



L'INSTITUT INTERNATIONAL DES MUSIQUES DU MONDE

AVANT PROPOS

L'Institut International des Musiques du Monde (IIMM) a pour vocation de devenir un pôle d'excellence en matière d'éducation, de formation, de recherche, de publication, de programmation, de production et de diffusion musicale.

OBJECTIF

Par des actions pédagogiques et culturelles, l'Institut International des Musiques du Monde (IIMM) a pour vocation de contribuer au développement, à la transmission et à la promotion des musiques du monde en créant des espaces vivants de rencontres et d'échanges d'envergure internationale.

ENJEUX

- Participer à l'émergence de cette culture de tous en proposant un lieu dédié à l'enseignement et à la valorisation des musiques du monde.
- Ouvrir un Institut pour les professionnels et amateurs de la musique.
- Proposer un enseignement professionnel, pluridisciplinaire et multiculturel
- Accueillir des professeurs permanents et invités (français et étrangers).
- Créer une co-habilitation de diplômes à l'échelle internationale avec les établissements d'enseignement supérieur et les universités.
- Placer l'éducation au sein d'un Institut professionnalisant afin de participer à une meilleure compréhension des communautés et de contribuer à leur rayonnement.

ACTIONS

- Formation annuelle (éducation artistique)
- Formation ponctuelle (master-classes / Académie d'été)
- Formation additionnelle (formation de formateurs / Formations spécifiques)
- Concerts (éducation culturelle)
- Colloques / Séminaires
- Prestations personnalisées

PUBLIC

L'ensemble de nos formations s'adressent aux étudiants, professeurs, artistes amateurs et professionnels.

L'ÉQUIPE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHRISTIAN MARTINEZ | Président
JEAN-LUC BONNET | Vice-Président
FLORENCE LOESEL | Trésorière
CHRISTIAN LEFORT | Secrétaire
LAURENCE FANTONE | Administratrice
ISABELLE RENUCCI | Administratrice
JEAN-CHRISTOPHE HUMBERT | Administrateur
PHILIPPE-LOUIS RULLIER | Administrateur
JOSIANE CHATAIN | Membre d'Honneur

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

MARGARET DECHENAU | Directrice,
Fondatrice de l'IIMM
FATIHA LAKHDARI | Assistante comptable
JEAN-MARIE JACONO | Coordinateur
ERASMUS
LÉA AMADOR | Coordinatrice de projets
pédagogiques et culturels
SYLVIE BEKDOUCHE | Chargée de
communication

RÉFÉRENT.E.S PÉDAGOGIQUES

ANNE BATTINI | Directrice des Études au Conservatoire « Pierre BARBIZET » de Marseille
VALÉRIE FLORAC | Professeur de piano & chef de chant au Conservatoire
« Pierre BARBIZET » de Marseille & Coordinatrice pédagogique pour l'IIMM
ISABELLE RENUCCI | Référente Relations Internationales et suivi des stages pour le Département SATIS de l'Université
Aix-Marseille
MARGARET DECHENAU | Directrice pédagogique de l'IIMM

RÉFÉRENT.E.S HANDICAP

MARGARET DECHENAU | pour l'IIMM
CORINNE ZITO | Chargée de mission Handicap pour la Ville d'Aubagne

RÉFÉRENTE COVID

MARGARET DECHENAU | pour l'IIMM

COMITÉ DE RÉFLEXION

JEAN-LUC BONNET | Directeur des Affaires Culturelles & Directeur du Conservatoire de la Ville d'Aubagne
CLO COINEL | Professeur de guitare
FOUAD DIDI | Artiste et professeur au Conservatoire National à Rayonnement Régional de Toulon et à la Cité de la
Musique à Marseille
FABRICE DUBOIS | Directeur adjoint et pédagogique du Conservatoire de Martigues
PHILIPPE FANISE | Directeur artistique des Centres et missions de musiques et danses traditionnelles du monde, intégrés
aux Agences Régionales des Arts du Spectacle (Aram-Lr et ARCADE)
CLAUDE FREISSINIER | Directeur d'Arts et Musiques en Provence
STÉPHANE GUY-AUBERT | Professeur de Musique à l'Académie d'Aix-Marseille
JEAN-FRANÇOIS HÉRON | Chef de chœur et d'orchestre
JEAN-MARIE JACONO | Musicologue & responsable des relations internationales au Département des Arts à l'Université de
Marseille
NICOLAS JOURNOT | Administrateur au CNRR de Marseille
CÉLINE LE CORROLLER | Anciennement Directrice de partenariat à Sciences Po Aix
OLIVIER METAY | Responsable pédagogique de Formation Musicale
FLORENCE MORALI | Co-responsable de la Licence de Management culturel à l'Académie de Nice
SAMI SADAK | Ethnomusicologue & Directeur artistique de Babel Med Music

FORMATIONS ANNUELLES*

CURSUS DIPLÔMANTS

19 ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS POUR 2024/2025

En complément des master-classes, des cursus d'enseignement sont organisés tout au long de l'année. L'opportunité de se former en continu auprès d'intervenants de renommée internationale. Depuis 2018, des formations sont également dispensées au conservatoire de Marseille et depuis 2024, au conservatoire d'Aix-en-Provence.

- **HENRI AGNEL** | Interprétation des musiques : du moyen-âge à l'époque baroque
- **AHMAD AL KHATIB** | Maîtrise du oud et traditions musicales du moyen-orient **NOUVEAUTÉ**
- **SANDRA BESSIS** | Chants de la tradition séfarade judéo-espagnole et approche des répertoires associés
- **KEYVAN CHEMIRANI** | Rythmes et improvisation dans la modalité perse et indienne
- **JOHANNI CURTET** | Khöömii – chant diphonique de Mongolie
- **DORSAF HAMDANI** | Chant Oriental
- **YOUSSEF HBEISCH** | Maîtrise des percussions orientales, darbuka, riq, bendir **NOUVEAUTÉ**
- **ELS JANSSENS** | Chant Médiéval
- **MILENA JELIAZKOVA** | Chants bulgares : monodies & polyphonies
- **NAN JIANG** | Gu Zheng
- **MAYA MIHNEVA** | Danses de Bulgarie : codées, improvisées & chantées
- **LEVON MINASSIAN** | Musique d'Arménie & Doudouk
- **CRISTIANO NASCIMENTO** | Musiques du Brésil
- **SHARMILA SHARMA** | Danse Kathak **NOUVEAUTÉ**
- **MARIA SIMOGLU** | Chants de Grèce et d'Asie Mineure
- **HENRI TOURNIER** | Musique de l'Inde & Improvisation
- **VICTOR HUGO VILLENA** | Bandonéon

LES COURS DE LANGUE

Dispensés en télé-enseignement dans le cadre des cursus diplômants de l'IIMM, des cours de langue sont donnés pour compléter l'apprentissage musical. Ainsi sont concernés :

- **DAMIEN JACOBÉE** | Langue bulgare **NOUVEAUTÉ**
- **NOMINDARI SHAGDARSÜREN** | Langue mongole **NOUVEAUTÉ**
- **MARIA ZOPOUNIDIS** | Langue grecque

LES PARCOURS ENFANTS & ADOLESCENTS

Formations dédiées aux enfants et adolescents, bien que ouvertes aux adultes, elles s'adressent aux débutants et permettent une découverte du répertoire étudié.

- **SYLVIE AUJAS** | Bandonéon
- **BEIHDJA RAHAL** | Musique arabo-andalouse **NOUVEAUTÉ**

* sous réserve de modifications

LES PARCOURS SPÉCIALISÉS

Formations sur mesure et accompagnement personnalisés à destination des artistes individuels (chanteurs et/ou musiciens) et des groupes vocaux et/ou musicaux.

- **HENRI AGNEL** | Les modes, les rythmes et improvisations
- **ISABELLE COURROY** | Flûtes Kaval
- **HENRI TOURNIER** | L'improvisation et les musiques traditionnelles

CURSUS EN TÉLÉ-ENSEIGNEMENT / OUVERT AUX PERSONNES RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

- **AHMAD AL KHATIB** | Maîtrise du oud et traditions musicales du moyen-orient
- **SHARMILA SHARMA** | Danse kathak
- **VICTOR HUGO VILLENA** | Bandonéon

LOCATION D'INSTRUMENTS

Bandonéon, Bendir, Flûte tsuur, Gu zheng, Guimbarde, Kanoun, Morin Khuur, Oud et Saz sont disponibles à la location auprès de l'IIMM.

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES*

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100H PAR AN • AUBAGNE

- Culture musicale, histoire & analyse
- Écoutes musicales d'enregistrements de référence > Pratique individuelle & collective Pratique instrumentale (percussions)
- Théorie
- Improvisation
- Atelier de direction

DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT :

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE OU DANS LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE VOTRE CHOIX • 52H PAR AN •

- Formation musicale
- Double inscription : IIMM / CRR

OU

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE OU DANS LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE VOTRE CHOIX • 52H PAR AN •

- Formation musicale pour débutant
- Double inscription : IIMM / CRC

OU

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AIX-EN-PROVENCE • 52H PAR AN •

- Culture musicale et chorégraphique (formation danse)
- Double inscription : IIMM / CRR

DURÉE DES ÉTUDES

Variable selon le niveau d'entrée de l'étudiant

VOLUME HORAIRE

- 100h par an à l'IIMM
- 52h par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne ou un autre établissement artistique agréé

* sous réserve de modifications

DIPLÔMES VISÉS

MUSIQUE :

- B.E.M (Brevet d'Études Musicales) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 2
- C.E.M (Certificats d'Études Musicales) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Amateur
- D.E.M (Diplôme d'Étude Musicale) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Spécialisé

DANSE :

- B.E.C (Brevet d'Études Chorégraphiques) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 2
- C.E.C (Certificats d'Études Chorégraphiques) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Amateur
- D.E.C (Diplôme d'Étude Chorégraphiques) en musiques & danses traditionnelles et anciennes // Cycle 3 Spécialisé

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- Pour l'obtention d'un B.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - > Validation du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM
 - > Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé
- Pour l'obtention d'un C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - > Validation de la 2e année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM
 - > Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé
- Pour l'obtention d'un D.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - > Validation de la 4e année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM
 - > Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - > Validation mention assez bien (12/20)
 - > Validation mention bien (14/20)
 - > Validation mention très bien (16/20)
- Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - > Validation mention bien (14/20)
 - > Validation mention très bien (16/20)

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- Licence en musicologie
- CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
- > un entretien préalable
 - > présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

• CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

Discipline suivie à l'IIMM / Évaluation • Contrôle continu

Le travail de l'étudiant, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.

- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

Formation musicale auprès d'un conservatoire agréé • 3 ans d'études

- Le premier cycle comporte 3 niveaux :
 - > Cycle 1, 1er niveau (débutant) // 1 an
 - > Cycle 1, 2ème niveau (intermédiaire) // 1 an
 - > Cycle 1, 3ème niveau (avancé) // 1 an
- Les examens se font en deux temps :
 - > Épreuve écrite : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
 - > Épreuve orale : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jury externes au conservatoire.

Culture musicale et chorégraphique auprès d'un conservatoire agréé •

Le cas échéant, se rapprocher du conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence.

• CYCLE 2 • MAÎTRISE DE ACQUIS

Discipline suivie à l'IIMM / Examen terminal chaque année jusqu'au B.E.M. • 2 à 3 ans d'études

- Épreuve orale :
 - > Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - > Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - > Connaissances historiques

Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM.

Formation musicale classique ou formation musicale chanteurs auprès d'un conservatoire agréé • 4 ans d'études

- Le second cycle comporte 2 niveaux se décomposant comme suit :
 - > Cycle 2, 1er niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
 - > Cycle 2, 2e niveau (moyen 1 & moyen 2) // 2 ans
- Les examens pour la formation musicale classique se font en deux temps :
 - > Épreuve écrite : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
 - > Épreuve orale : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen
- Les examens pour la formation musicale chanteurs se font en deux temps :
 - > Épreuves déchiffrées : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
 - > Épreuve préparées : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jury externes au conservatoire.

Culture musicale et chorégraphique auprès d'un conservatoire agréé •

Le cas échéant, se rapprocher du conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence.

• CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

Discipline suivie à l'IIMM / Examen terminal chaque année jusqu'au C.E.M./D.E.M.

- Épreuve orale :
 - > Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- Épreuve écrite :
 - > Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- Examen sur table :
 - > Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

Le passage de niveaux se fait à 12/20 pour le C.E.M et à 14/20 pour le D.E.M ; en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'examen de fin de cycle 3 se fait à 12/20 pour l'obtention du C.E.M, et à 14/20 pour l'obtention du D.E.M ; en présence de jury externes au conservatoire.

Formation musicale chanteurs auprès d'un conservatoire agréé

- Épreuves déchiffrées :
 - > Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- Épreuve préparées :
 - > Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre étudiant

Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département. L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jury externes au conservatoire.

Culture musicale et chorégraphique auprès d'un conservatoire agréé •

Le cas échéant, se rapprocher du conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- Cycle I / Apprentissage des fondamentaux
 - > Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- Cycle II / Maîtrise des acquis
 - > Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- Cycle III / Perfectionnement et pratique de l'autonomie
 - > Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
 - > Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - > Acquérir l'autonomie professionnelle
 - > Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - > Acquérir l'autonomie musicale

DURÉE VARIABLE SELON LE CURSUS	<p style="text-align: center;">CYCLE 1 / APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX (VARIABLE SELON LE CURSUS)</p> <ul style="list-style-type: none">> Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique> Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique, rythme & danse)> Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instrumentistes)
	<p style="text-align: center;">CYCLE 2 / MAÎTRISE DES ACQUIS (VARIABLE SELON LE CURSUS)</p> <ul style="list-style-type: none">> Culture musicale & analyse> Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique)> Pratique collective / d'ensemble <p style="text-align: center;">▼ VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M/B.E.C</p>
	<p style="text-align: center;">CYCLE 3 / PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE (VARIABLE SELON LE CURSUS)</p> <ul style="list-style-type: none">> Culture musique & analyse> Cours individuels (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique)> Pratique collective> Improvisation> Atelier de direction <p style="text-align: center;">▼ VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M/C.E.C SOIT PAR UN D.E.M/D.E.C</p>

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Selon le répertoire de son choix, l'étudiant bénéficie de 100h annualisées à l'IIMM durant lesquels il pourra, selon son niveau, avoir accès à des cours individuels et collectifs (théorie, pratique vocale et/ou instrumentale et/ou chorégraphique, théorie, histoire de la musique, analyse, direction, improvisation) et à la pratique d'ensemble. Afin de parfaire sa formation professionnelle au sein de l'IIMM, l'étudiant s'inscrit également en cours de formation musicale se déroulant soit au Conservatoire de Marseille (CRR/INSEAMM), soit à celui d'Aubagne (CRC) ou en cours de culture musicale et chorégraphique au Conservatoire d'Aix-en-Provence (CRR).

CALENDRIER DES COURS

CALENDRIERS DES COURS À L'IIMM

- L'ouverture de chaque cursus ne pourra être envisagée qu'à partir de 5 inscriptions*. Dès le quota atteint, les cours pourront débuter.
- L'intervenant fixe un calendrier qui est sous réserve de modifications. Si un report de cours est envisagé par l'intervenant, il s'engage d'un commun accord avec ses étudiants à rattraper ce dernier afin de respecter les 10h d'enseignement dans le mois.
- Le calendrier de chaque intervenant est consultable depuis notre site (www.iimm.fr).

CALENDRIERS DES COURS AU CRR DE MARSEILLE, D'AIX-EN-PROVENCE ET D'AUBAGNE

- Le calendrier des cours en formation musicale sont consultables sur le site du Conservatoire de Marseille et d'Aubagne.
- Le calendrier des cours en culture musicale & chorégraphique sont consultables sur le site du Conservatoire d'Aix-en-Provence.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET DE REMBOURSEMENT

- Le règlement s'effectuera lors de l'inscription annuelle par chèque, pour l'année, à l'ordre de l'association METIS. Un règlement par trimestre est envisageable. Une facture sera délivrée à la demande de l'étudiant.
- Les droits d'inscription sont dus pour le mois en cours.
- Des conditions de remboursement sont applicables aux étudiants lorsque des circonstances exceptionnelles, imputables à l'IIMM, ne permettent pas la poursuite de la scolarité (remboursement au prorata) et aussi pour des raisons imputables à l'étudiant (maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure) qui ne pouvaient être anticipées, ne permettant pas à l'étudiant d'achever sa scolarité (remboursement au prorata sur production de justificatifs).
- Lorsqu'après le début des enseignements, pour des raisons dûment motivées, un étudiant ne peut poursuivre sa scolarité, un désistement peut être demandé par dépôt auprès de l'IIMM d'un courrier circonstancié contre accusé de réception ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

* reste à la discrétion de l'enseignant et de l'IIMM

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IIMM

Le règlement intérieur a pour objet d'établir les règles communes qui permettent le bon fonctionnement de l'Institut.

- > L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur des locaux et des établissements d'accueil.
- > L'inscription sera validée sur présentation de l'assurance en responsabilité civile du participant et à réception de l'ensemble des documents signés, à savoir :
 - Le formulaire individuel de demande d'inscription
 - Le formulaire « Tarifs et modalités d'inscription »
 - Le règlement intérieur de l'IIMM
- > L'étudiant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble des cours et se présentera en fin d'année à l'évaluation en vue de l'obtention du diplôme. Le cas échéant, l'étudiant peut être amené à participer au(x) projet(s) pédagogique(s) annuel(s) de l'IIMM dans la perspective de l'audition de fin d'année en allant à la rencontre d'autres esthétiques musicales dispensées au sein de l'institut et des Conservatoires de Marseille et d'Aubagne.
- > L'étudiant s'engage à suivre dans le cadre de son cursus les cours en formation musicale et chant, soit au Conservatoire d'Aubagne, soit au CNRR de Marseille ou dans l'établissement de son choix dispensant cette discipline. Les personnes déjà diplômées seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme.
- > Aucun cours manqué ne sera rattrapé.
- > Plus de 2 absences injustifiées par mail auprès de l'équipe administrative de l'IIMM dans un délai de 48h ne permettront pas de valider l'année en cours.
- > Le règlement s'effectuera lors de l'inscription annuelle par chèque, pour l'année, à l'ordre de l'association METIS. Un règlement par trimestre est envisageable. Une facture sera délivrée à réception de ce dernier.
- > Les droits d'inscription sont dus pour le mois en cours.
- > Des conditions de remboursement sont applicables aux étudiants lorsque des circonstances exceptionnelles, imputables à l'IIMM ne permettent pas la poursuite de la scolarité (remboursement au prorata) et aussi pour des raisons imputables à l'étudiant (maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure) qui ne pouvaient être anticipées, ne permettant pas à l'étudiant d'achever sa scolarité (remboursement au prorata sur production de justificatifs).
- > Lorsqu'après le début des enseignements, pour des raisons dûment motivées, un étudiant ne peut poursuivre sa scolarité, un désistement peut être demandé par dépôt auprès de l'IIMM d'un courrier circonstancié contre accusé de réception ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Date : / /

Signature obligatoire du redevable ou de l'étudiant majeur, précédée de la mention
« J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et m'engage à le respecter »

FORMATIONS PONCTUELLES*

MASTER-CLASSES & ATELIERS

Les master-classes et ateliers d'initiation proposés pour l'année scolaire en cours sont consultable sur le site de l'iimm, dans l'onglet "master-class". S'agissant de formations ponctuelles, elles diffèrent d'une année sur l'autre.

MODALITÉS D'INSCRIPTION*

- Ouverture de la formation à partir de 5 inscriptions / 15 personnes maximum
- Pratique individuelle et collective / Théorie / Apprentissage / Restitution de pièces vocales et/ou instrumentales
- 25 à 30h par semaine soit 5 à 6h par jour
- Objectif, contenu pédagogique détaillé de la formation, conditions d'inscription, calendrier des master-classes et tarifs consultables en ligne : www.iimm.fr

CALENDRIER DES FORMATIONS

Les formations se déroulent en plusieurs sessions durant toute l'année scolaire. Le calendrier des master-classes sont consultables en ligne : www.iimm.fr

MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET DE REMBOURSEMENT

- Conditions de règlement (Chèque à établir à l'ordre de l'Association Métis)
 - > 30 % du montant total à régler à l'inscription et 70 % à régler 48h avant la tenue de la master-class.
- Conditions d'annulation
 - > Si l'annulation relève de la décision de l'Association Métis, les frais d'inscription des participants seront remboursés intégralement.
 - > Si l'annulation relève de la décision du participant, les frais retenus sont :

DE 30 À 15 JOURS <i>avant le début de la master-class</i>	30%	DU MONTANT TOTAL DES FRAIS D'INSCRIPTION
DE 14 À 2 JOURS <i>avant le début de la master-class</i>	70%	

FORMATIONS ADITIONNELLES

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

COACHING ARTISTIQUE VOCAL ET/OU SCENIQUE

L'IIMM propose de l'accompagnement personnalisé – coaching artistique, vocal et/ou scénique à destination des artistes individuels (chanteurs ou musiciens) et des groupes vocaux ou musicaux. Ces séances seront menées par la chanteuse et coach Milena Jeliazkova.

GESTION DU STRESS PAR LE RYTHME ET LES PERCUSSIONS

Cette formation a pour perspective de gérer le stress en entreprise et « in fine », de prévenir les « Burn out » ; maladie liée à l'épuisement professionnel. Le stress nous isole, nous met en tension et accentue les troubles du sommeil. Il est contre-productif à tout point de vue. En proposant un travail autour du rythme et des percussions au sein d'un groupe, les participants canalisent les angoisses, retrouvent la confiance en soi et contribuent au « team building ».

LE CHANT COMME INSTRUMENT DE TRANSFORMATION

Cet atelier animé par Hayet Hayad est articulé autour des modules suivants qui permettront aux participants d'aborder un concert avec plus d'aisance, de se libérer des contraintes vocales pour se laisser vraiment chanter, de maîtriser et de reconnaître la nature de ses émotions, d'intégrer plus profondément la relation qui s'effectue entre la respiration, le corps, de préciser en soi de manière plus consciente les motivations qui poussent à être chanteur/chanteuse et celles qui nous amène à être sur scène, de libérer les éventuelles failles émotionnelles qui bloquent son potentiel...

DE LA MUSIQUE À LA PAROLE CONCERTS DIALOGUES

Ce concept de concert-dialogue vise à sensibiliser l'auditoire à différentes expressions musicales en créant un espace unique d'échanges avec les artistes. Lors de cette rencontre privilégiée, les chanteurs donnent des clés d'écoute, présentent leur patrimoine musical et leurs subtilités qui en font leurs spécificités. La parole est ensuite donnée au public qui découvre ainsi la diversité de la culture présentée par les artistes. C'est en organisant et en diffusant une série de concerts que le public peut (re)découvrir des répertoires musicaux différents. À partir d'une présentation des oeuvres musicales par des artistes locaux et internationaux, le grand public peut se réapproprier un patrimoine oublié ou méconnu lui permettant à son tour de participer à l'essor et à la promotion de son environnement. La prise de conscience de son identité culturelle et de sa diffusion la place au centre d'une démarche collective.

La sélection des intervenants s'effectue par le comité artistique et pédagogique de l'IIMM et les dates sont convenues d'un commun accord avec les stagiaires. Objectif, contenu pédagogique détaillé et durée de la formation, conditions d'inscription, consultables en ligne : www.iimm.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

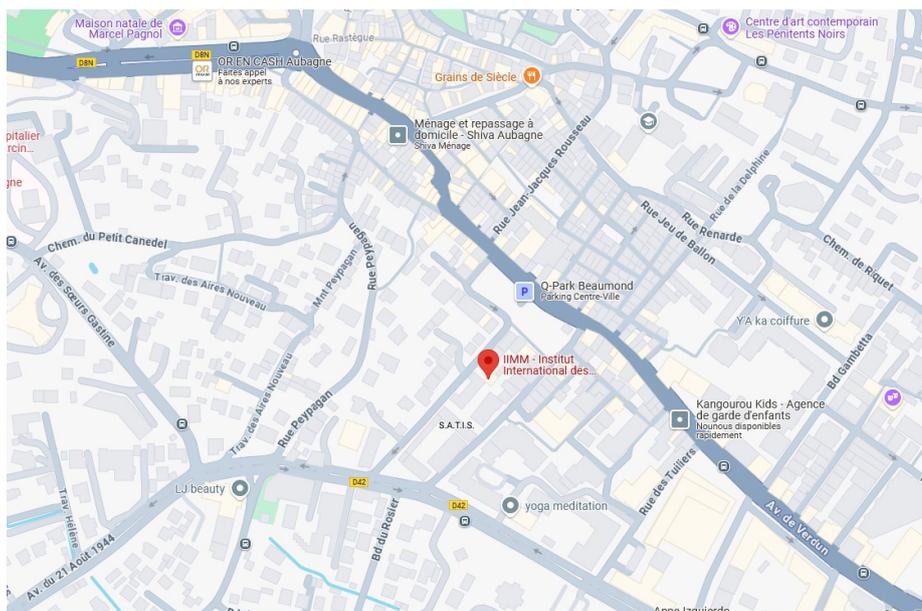
L'accueil permanent ainsi que le siège social de l'Association Métais / IIMM se situent au :

7, boulevard Lakanal

13400 AUBAGNE

Horaires : du lundi au vendredi 9h-13h / 14h-17h

Coordonnées : +33 (0)4 42 04 37 73 / contact@iimm.fr

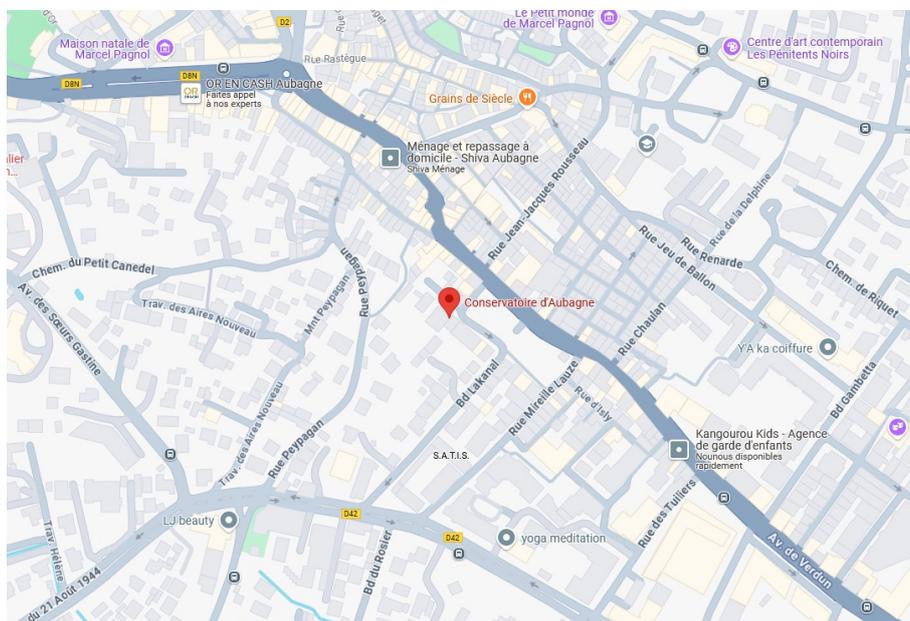


Les formations se déroulent au Conservatoire Municipal d'Aubagne situé au :

4, cours Beaumont

13400 AUBAGNE

Horaires : du lundi au samedi de 8h30 à 20h30



POUR SE RENDRE À AUBAGNE

- En voiture
 - > Depuis Marseille | 30 min. via A50 | Sortie 6 « Aubagne Centre »
 - > Depuis Aix-en-Provence | 40 min. via A8/A52 | Sortie 7 « Les Sollans »
- En bus (horaires sur www.lepilote.com)
 - > Depuis Marseille | Carreize ligne 100 | Départs : toutes les 15 min. depuis la Halte routière Sud (rue du Rouet - Métro Castellane)
 - > Depuis Aix-en-Provence | Carreize ligne 072 | Départ : parking relais Krypton / Descendre à Aubagne - Pôle d'Échanges
- En train (horaires sur www.sncf.com)
 - > TER Marseille ↔ Aubagne
- Se garer
 - > Places gratuites au Boulevard Lakanal
 - > Parking Q-Park Aubagne Beaumont - 65 Rue de la République

SE LOGER

Si vous êtes à la recherche d'un hébergement dans le cadre de votre participation à nos formations, vous trouverez quelques adresses et contacts utiles sur Aubagne sur notre site : www.iimm.fr

AVANT VOTRE FORMATION

PROGRAMME

Consulter intégralement le programme de la formation pour vérifier s'il correspond à vos besoins. L'équipe pédagogique de l'IIMM se tient à votre disposition pour toute demande de précision (+33 (0)4 42 04 37 73 / contact@iimm.fr).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour chaque formation, il existe des pré-requis. Ces derniers sont consultables en ligne notamment pour les formations ponctuelles. Les inscriptions sont validées en fonction de ces pré-requis.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

Une fiche de renseignements pédagogiques, destinée à recueillir des informations sur votre environnement de travail, vos pratiques artistiques/culturelles/éducatives et vos attentes est à remplir avant votre entrée en formation pour transmission au formateur. Celui-ci pourra ainsi adapter son cours à des points spécifiques, si le sujet de la formation et la taille du groupe le permettent. Les informations restent confidentielles et n'ont pas vocation à être utilisées à d'autres fins par l'IIMM.

NOS RÉFÉRENT.E.S

L'IIMM met à votre disposition des référent.e.s :

- pédagogiques
- COVID
- handicap

Contactez-nous pour vous accompagner dans vos démarches au 04 42 04 37 73

NOS POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

Organisme de formation certifié QUALIOP1 et référencé auprès de France Travail, l'IIMM vous propose différentes possibilités de prises en charge :

VOUS AVEZ LE STATUT D'INTERMITTENT DU SPECTACLE

Vous bénéficiez de la formation professionnelle continue auprès de l'AFDAS (Dossier téléchargeable sur leur site)

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Demandez à votre conseiller France Travail le devis d'AIF | Aide Individuelle de Formation

VOUS ÊTES SALARIÉ D'UNE STRUCTURE CULTURELLE

Rapprochez-vous de votre employeur ou directement d'UNIFORMATION

VOUS ÊTES AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Prenez attache avec votre chef de service ou la Direction des Ressources Humaines de votre collectivité territoriale.

VOUS ÊTES AUTO-ENTREPRENEUR

Procédez à une demande en ligne auprès du FIFPL | Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

VOUS ÊTES UNE PERSONNE HANDICAPÉE

L'AGEFIPH, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, participe à la prise en charge de formations permettant le retour à l'emploi.

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN CDI OU CDD

Des modalités de prise en charge s'offrent à vous à l'initiative de l'employeur (plan de formation de l'entreprise)

VOUS NE RELEVEZ D'AUCUN DES DISPOSITIFS PRÉCÉDENTS

Contactez l'IIMM / inscriptions@iimm.fr / +33 (0)4 42 04 37 73

TARIFS ADAPTÉS À TOUS POUR LES MASTER-CLASSES

•N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes :

- > Jeune de moins de 26 ans
- > Étudiant
- > Bénéficiaires de minima sociaux
- > Sénior de plus de 60 ans
- > Un groupe vocal et/ou instrumental (à partir de 4 personnes)

Les tarifs sont dégressifs pour plusieurs sessions de master-classes. Découvrez notre nouvelle grille tarifaire : <http://iimm.fr/inscription/>

PENDANT VOTRE FORMATION

SALLES DE FORMATION

Les formations se déroulent au Conservatoire Municipal d'Aubagne se trouvant à 1mn du siège social de l'association MÉTIS / IIMM qui met à disposition 5 salles équipées (tables, chaises, instruments de musique, matériel de sonorisation, tableaux, ordinateur, imprimante...). Ces salles ont une superficie minimum de 15 m² et maximum de 30 m².

DÉJEUNER

Le déjeuner, à la charge du stagiaire ou de son employeur, est pris à l'extérieur. Toutefois, il peut se prendre sur le lieu de la formation équipé d'un coin repas.

DÉROULEMENT

L'accueil est assuré par l'équipe opérationnelle de l'IIMM. En début de formation, il communique les informations pratiques et assiste au tour de table mené par le formateur. En fin de stage, il mène l'évaluation de satisfaction ainsi que l'évaluation des acquis de la formation.

ATTESTATION DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

En fonction de la formation choisie, une évaluation annuelle ou ponctuelle sera effectuée par l'enseignant et/ou des professionnels internes et externes à l'IIMM. À réception de ce dernier, le stagiaire reçoit son attestation de suivi mentionnant les résultats de l'évaluation.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En fonction de la formation choisie, une évaluation annuelle ou ponctuelle de la formation sera effectuée par le stagiaire sous forme de QCM - lien communiqué par mail. Merci de compléter cette grille de satisfaction numérique pour nous permettre d'améliorer nos formations !

NUMÉROS UTILES

IIMM	+33 (0)4 42 04 37 73
POLICE MUNICIPALE / CENTRE DE SUPERVISION URBAINE	+33 (0)4 42 18 19 39
COMMISSARIAT DE POLICE	+33 (0)4 42 18 55 55
GENDARMERIE NATIONALE	+33 (0)4 42 82 90 17
CENTRE DE SECOURS	+33 (0)4 42 18 54 18
CENTRE HOSPITALIER	+33 (0)4 42 84 70 00
SMUR	+33 (0)4 42 84 71 11
CONSERVATOIRE MUNICIPAL	+33 (0)4 42 70 17 11
OFFICE DE TOURISME	+33 (0)4 42 03 49 98

**INSTITUT
INTERNATIONAL
DES MUSIQUES
DU MONDE**

Directrice & Fondatrice
Margaret Dechenaux

informations
contact@iimm.fr
+33 (0)4 42 04 37 73
IIMM / @iimm_worldmusic

iimm.fr

ALBAGNE
en Provence

DEPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

**RÉGION
SUD** PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Soutenu
par

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

cNrr

**BEI
tech**
Hub of Innovation



FAMDT
Fédération des Associations
de Musiciens & Compositeurs
d'Alsace-Moselle

Conservatoire
du 3^e arrondissement
Gabriel Faure

École
Artistique
Ubaye
Serre-Nobillon

**arts
musiques**



**UNI-
VERSITÉ
DU TEMPS
LIBRE**